



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**  
**117 RUE ST-LOUIS**  
**SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0**

***Avis public***

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu que le rôle triennal pour les années 2021, 2022 et 2023 a été déposé au bureau de la municipalité et que tout intéressé peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, au 117 rue St-Louis à Saint-Marcel-de-Richelieu.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.cF-2-1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la M.R.C. des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions :

- 1.- La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
- 2.- La demande doit être déposée au bureau de la M.R.C. des Maskoutains situé au 805, Avenue du Palais, Saint-Hyacinthe J2S 5C6 ou y être envoyée par courrier recommandé;
- 3.- Une demande de révision peut être déposée ou envoyée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021 et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. des Maskoutains.

Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné et signé à Saint-Marcel-de-Richelieu  
Ce 30 octobre 2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julie Hébert', is written over the date and location text.

Julie Hébert  
Directrice générale et  
Secrétaire-Trésorière